

Date de Convocation : 10 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents : 11

AUGIER Céline, AVARGUES Marcel, BREMOND-DICK Caroline, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés :

Excusés : POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel ;

Procurations : aucune ;

M. PEYRON Jean-Pierre a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2019

Présentation du garde champêtre intercommunal :

Suite à la fermeture de la cuisine intercommunale de Saint Martin de Castillon, les agents ont été reclassés. L'un d'eux a effectué la formation de garde champêtre et a été mis à disposition de la Communauté de Communes. Les communes du RPI restent solidaires et financent ensemble ce nouveau service à hauteur de 7 heures par semaine maximum pour Viens.

Le garde champêtre explique ses missions (vérification du stationnement, code de la route, incivilités...) Il est précisé que son rôle est d'abord préventif et éducatif avant d'être répressif, en cas de danger.

DELIBERATIONS

1. Participation aux transports scolaires.

Madame le Maire rappelle que la Commune prend en charge le coût des transports scolaires à hauteur de 50% depuis 2012.

Or, avec le transfert de la compétence du Conseil Départemental de Vaucluse à la Région, le mode de financement du service a changé pour cette rentrée 2019. En effet, les familles doivent payer l'intégralité des frais au prestataire.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de continuer de prendre en charge 50 % des frais de transports scolaires. Cette prise en charge consistera dorénavant en un remboursement direct aux familles.

Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

2. Vélo route du Calavon : cession de la parcelle AO N° 108 au Département de Vaucluse.

Madame le Maire rappelle que pour permettre la poursuite de l'itinéraire de la vélo route sur le secteur d'Apt, la commune de VIENS a proposé de céder la parcelle AO N° 108 au Département de Vaucluse.

Elle précise que les services départementaux se chargeront de la rédaction des actes administratifs afférents.

Considérant l'accord du Département, il s'agit aujourd'hui de valider la cession de ladite parcelle à l'euro symbolique.

Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

3. Décision Modificative n°2

La Trésorerie demande à la commune de modifier la décision modificative n°1 selon tableau ci-après :

Comptes	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
040 (28031)			-18488,41	
040				18488,41
2181				-18488,41
020			18488,41	
002		-15000		
023	-15000			
021				-15000
1068				15 000

Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

4. Occupation de la parcelle du Prieuré (le Village - parcelle AL 488)

L'avocat saisi par la commune suite à l'occupation sans droit ni titre de la parcelle AL 488 a proposé un projet de délibération permettant de présenter l'affaire au Tribunal. A l'unanimité, le Conseil municipal a préféré reporter cette décision en espérant que les occupants de cette parcelle accepteront de la libérer sans avoir à passer par une décision de justice.

Décision de report à l'unanimité (11 voix pour)

5. Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les communes limitrophes, non dotées d'école et hors CCPAL

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'école de Viens est amenée à accueillir des enfants issus de communes extérieures à la CCPAL.

Elle précise qu'un enfant de Ste Croix à Lauze a été inscrit à l'école de Viens pour 2019/2020 après entente avec le maire de Vachères et de Sainte Croix à Lauze.

Madame le Maire propose de facturer les frais de fonctionnement de l'école de Viens pour chaque enfant extérieur à la CCPAL scolarisé dans la commune.

Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Modification du tableau du Conseil municipal :
Madame le Maire explique que, suite à la démission de Mme Jeannine Faure le 29 juillet 2019, le nombre de conseillers municipaux est dorénavant de 13.
L'ordre du tableau reste inchangé.

- Motion contre la fermeture de la Trésorerie :
Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la possible fermeture de la Trésorerie d'Apt prévue par le projet de loi de finances 2019 publié au journal officiel du 30 novembre 2018. Elle propose au Conseil de voter une motion pour la défense de ce service de proximité.
Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

- Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Comité des usagers pour le soutien et la défense du Centre Hospitalier. La 2^{ème} ligne de garde est pérennisée jusqu'à septembre 2019 mais il n'y a pas de garantie à plus long terme.

- Une subvention de 42 000 € a été accordée à la commune pour la rénovation de l'ancienne mairie.

- Le jour de la nuit aura lieu le 12 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h45.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 24 septembre 2019.

Le Maire,
Mireille Dumeste

